



CONVENTION DE CESSION OU DE GARDE PROVISOIRE

Professionnel effectuant la cessation d'exercice

Je,

Prénom

Nom

Titre

No de permis

Exerçant au :

Adresse du lieu d'exercice

()

Téléphone personnel

()

Téléphone professionnel

Date de fin d'exercice

Courriel :

Cède

ou transfère aux fins de garde provisoire
mes dossiers en date du

date de prise de l'effet

en raison de : mon départ à l'extérieur du Québec ou mon retrait du tableau des membres ou autre :

CESSIONNAIRE OU GARDIEN PROVISOIRE

Prénom

Nom

Titre

No de permis

()

Téléphone personnel

()

Téléphone professionnel

Adresse personnelle

Adresse du lieu d'exercice principal

Courriel :

Courriel :

CONSENTEMENT

Nom du professionnel effectuant la cessation d'exercice

Signature

Date

Cessionnaire ou gardien provisoire

Signature

Date

Une copie de cette convention doit être expédiée au secrétaire de l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec **dans les 15 jours de la date prévue pour la cessation d'exercice**, tel que décrit dans la section III du [Règlement sur dossiers, les cabinets de consultation et autres bureaux et la cessation d'exercice des psychoéducateurs](#)

Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec

1600, boul. Henri-Bourassa O., bureau 510
Montréal (Québec) H3M 3E2

Téléphone : **514-333-6601** Sans frais : **1 877-913-6601** Télécopieur: **514-333-7502**
cashby@ordrepsed.qc.ca